RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 06848
Numéro SIREN : 355 802 190
Nom ou dénomination : BATA

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2014 sous le numéro de dépôt 32699

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
14 OCT. 2014
DEPOT N° 32699

Copie exhibit conforme

PROCÈS VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 8 septembre 2014

L'an deux mille dix, le 8 septembre 2014 à quatorze heures

L'associé unique,

- la société INTERNATIONAL FOOTWEAR INVESTMENT B.V., dont le siège social est situé Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée par INTERTRUST (NETHERLANDS B.V.) dûment habilité à l'effet des présentes,

 propriétaire de la totalité des 850.000 actions de 15 euros composant le capital social de la société,

- les sociétés ERNST & YOUNG & AUTRES et CAC 75, commissaires aux comptes titulaires ayant été préalablement avisés des présentes décisions,

 - en l'absence de Monsieur Marc ENTRECANALES, président

a, au siège de la société INTERNATIONAL FOOTWEAR INVESTMENT B.V. situé Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- changement de Président;

- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Marc ENTRECANALES a fait savoir sa décision de se démettre de son mandat de Président de BATA sas.

L'associé unique, remercie Monsieur ENTRECANALES pour son travail en tant que Président durant ces derniers mois, et prend acte de la fin du mandat de Monsieur ENTRECANALES à compter de ce jour.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°32699 en date du 14/10/2014

L'associé unique donne au président marc ENTRECANALES quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour la période.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique mandate Monsieur David GAUDICHEAU, demeurant 108 avenue de la Mousserie, 59710 MERIGNIES en tant que Président en remplacement de Monsieur ENTRECANALES à compter de ce jour.

Monsieur GAUDICHEAU a déjà fait savoir à l'associé unique qu'il acceptait d'être désigné en tant que Président, dans les conditions convenues.

Monsieur GAUDICHEAU ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat.

Monsieur GAUDICHEAU est mandaté pour une durée de 12 mois.

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique :

INTERNATIONAL FOOTWEAR INVESTMENT B.V.
Représenté par George F. Nicolai, Directeur A
Amsterdam, Pays -Bas,